

HAUCOURT ACTU'



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Meilleurs Voeux
2025

LE RECENSEMENT

DE LA POPULATION DANS NOTRE COMMUNE AURA LIEU

DU 16 JANVIER 2025 AU 15 FÉVRIER 2025

COMME LES FOIS PRÉCÉDENTES,

J'espère que vous apporterez votre concours pour répondre à l'**enquête de recensement** de la population par Internet ou par papier et que, comme vous l'avez toujours fait, vous réserverez un bon accueil aux agents recenseurs.

Je vous rappelle que la détermination officielle de la population d'une commune est **importante**. De ces chiffres découle la participation de l'État au **budget des communes**, plus la commune est peuplée plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil Municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement se déroule selon des procédés approuvés par la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

L'I.N.S.E.E est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté.e.s plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.

Enfin toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (*dont les agents recenseurs*) sont tenues au **secret professionnel**.

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, OBLIGATOIRE UTILE À TOUS !

Cette année, vous pourrez vous faire recenser par Internet après avoir reçu les **codes d'accès** remis par l'agent recenseur dans votre boîte à lettres ou en main propre, merci de répondre dans les **3 jours maximum** après la réception de vos codes. Suivez simplement les instructions qui sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, **gardez-le précieusement**.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique et plus écologique (*moins de papier*). Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas vous recenser par Internet, des questionnaires « papier » vous seront remis par l'agent recenseur.

IMPORTANT

Si vous devez vous absenter ou partir en vacances pendant la période du recensement, vous pouvez contacter Madame **CARNAZZI Régine**, en Mairie, au 03.82.24.30.41. Dès la réception de ce document, l'agent recenseur responsable de votre secteur vous déposera, dans votre boîte à lettres à partir du 16 Janvier, vos codes d'accès et la procédure à réaliser ou vous fixera un rendez-vous.

Dans le cas où vous n'êtes pas souvent présents, vous pouvez prendre contact avant le 16 Janvier 2025 ou dès le début de la collecte avec Madame Régine **CARNAZZI** afin de fixer un rendez-vous avec l'agent recenseur de votre secteur.

Si vous êtes propriétaire d'un chien agressif ou impressionnant et afin de garantir la sécurité des agents recenseurs, merci de contacter la coordinatrice. Pour toute question ou tout problème merci de prendre contact avec Régine **CARNAZZI**, Coordinatrice du recensement de la population sur la commune.

EDITO

SOMMAIRE

- » **RECENSEMENT**
page 2
- » **EDITO**
page 3
- » **TRAVAUX**
page 4
- » **ÉCOLES & ASSOCIATIONS**
page 5
- » **L'ACTU EN IMAGES**
page 8
- » **INFOS COMMUNALES**
page 10

POUR NOUS CONTACTER

-  Mairie HAUCOURT-MOULAINE
-  www.haucourt-moulaine.com
-  Accueil téléphonique
03 82 24 30 41
-  secretariat@mairie-haucourt-moulaine.com



Directeur de la publication :
Alain LOMBARDI

Conception & Impression :
AZ COM
30 rue de la Carrière, 54720 LEXY
Tél. : 03 82 25 74 40

Credit photos :
Mairie de HAUCOURT-MOULAINE
& Photographies libres de droit



CHÈRES HABITANTES, CHERS HABITANTS,

En ce début d'année **2025**, c'est avec un immense plaisir et un profond respect que le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité, à vous et à vos proches. Que cette nouvelle année soit porteuse de joie et de réussite pour chacun d'entre vous.

L'année écoulée fut une période d'engagement et de transition pour notre commune. Nous avons su, ensemble, relever les défis, qu'ils soient liés à la gestion de nos espaces publics, à la solidarité entre nos générations ou à la préservation de notre patrimoine. Ces actions, nous les avons menées avec l'esprit d'équipe, le sens de la responsabilité et l'envie de faire grandir notre commune.

2025 s'annonce comme une année de nouveaux défis, mais aussi d'opportunités. Nous allons poursuivre les projets de développement qui ont débuté l'année dernière, tout en mettant en place de nouvelles initiatives pour améliorer la vie de tous les habitants.

Que ce soit dans l'amélioration de nos équipements, le soutien à nos associations, ou l'aménagement de notre cadre de vie, notre objectif est toujours le même : faire de Haucourt-Moulaine-St-Charles un endroit où il fait bon vivre, ensemble.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur engagement, leur dévouement ou simplement par leur présence, contribuent chaque jour à la vie de notre commune. C'est grâce à vous, à vos idées, à votre énergie, que nous pouvons avancer et construire un avenir plus solidaire et plus harmonieux.

Je souhaite aussi profiter de ce moment pour remercier toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour faire de notre commune un lieu de vie agréable et dynamique. Que vous soyez bénévoles, agents municipaux, commerçants, enseignants, ou simples citoyens, votre contribution est essentielle et mérite toute notre reconnaissance.

Bonne année 2025 à toutes et à tous !

Alain LOMBARDI
Le Maire

À VOTRE RENCONTRE

LE MAIRE TIENDRA UNE PERMANENCE

- sur rendez-vous en Mairie,
voir secrétariat

» SAINT-CHARLES À L'ANNEXE DE MAIRIE

16 rue de la Seine

**Le premier lundi de chaque mois
de 10h30 à 12h00**

» SALLE DES FÊTES DE MOULAINE

Place Sylvain Poli

**Le deuxième lundi de chaque mois
de 14h00 à 15h00**

LA POLICE MUNICIPALE TIENDRA SA PERMANENCE

- Au poste de police à Haucourt
le jeudi matin de 9h30 à 10h30
Présence d'un policier
- À l'annexe de mairie à St Charles
le jeudi matin de 9h30 à 10h30
Présence de l'autre policier

TRAVAUX

L'entretien des trottoirs devant son domicile fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien immobilier, que l'on soit propriétaire ou locataire de son logement. Cet entretien concerne *le désherbage, le balayage des feuilles et autres débris, le déneigement ou le salage en cas de verglas* afin de prévenir tout risque d'accident...

De plus, pour **RAPPEL**, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées,

doivent être **régulièrement entretenues et taillées** afin de respecter l'espace public et ses usagers.

Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doit pas dépasser **la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public**. La hauteur est limitée à **2 MÈTRES**. Il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de pas gêner les usagers de l'espace public.



TRAVAUX DE SÉCURISATION - HAUCOURT-MOULAINE



COUPE D'ARBRES - RUE DE LA MEUSE





TRAVAUX DE SÉCURISATION - SAINT-CHARLES

1. Rétrécissement de la chaussée - Rue du Rhône
2. Plateau - Rue de la Loire
3. Agencement sécurisé du carrefour Ardèche, Meuse et Meurthe
4. Rétrécissement de la chaussée - Rue de la Seine
5. Protection du parking de la salle des sports et implantation de nouveaux Molok
6. Réalisation d'un plateau avec passage clouté École Jules Ferry



ÉCOLES & ASSOCIATIONS

GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

LA MARCHÉ GOURMANDE - 14 OCTOBRE 2024

Tous les élèves du **Groupe Scolaire Jean MOULIN** ont participé à une première marche gourmande le **lundi 14 octobre 2024**.

Cette manifestation, décidée par l'équipe enseignante, permettait d'associer une activité sportive à la semaine du goût. Au cours de **leurs parcours**, différents en fonction de l'âge de chacun, les enfants pouvaient s'arrêter à des **points de dégustation** de produits divers.

Une bonne soupe bien chaude aux potirons, un verre de jus de pommes bio et des petits toasts de différentes confitures « maison ».

Les élèves de la toute petite section au **CM2**, ont ainsi sillonné les rues de *Saint-Charles* en s'accordant des moments de pause pour savourer ce que parents, enseignants et eux-mêmes avaient préparé en classe ou à la maison.

Cette marche gourmande a rencontré un **très gros succès** chez les enfants et les adultes, nous sommes donc tous partants pour renouveler cette expérience l'année prochaine mais avec plus de spécialités à déguster...

À L'ANNÉE PROCHAINE !

L'équipe enseignante du Groupe Scolaire

Jean Moulin



LE MARCHÉ DE NOËL - GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves de Saint-Charles et les enseignants du Groupe Scolaire Jean Moulin à la salle des sports Jacques LEBRUN. Enfants et parents ont répondu présents en grand nombre. **Bravo aux organisateurs !**



VISITE DU PÈRE NOËL DANS LES 2 ÉCOLES COMMUNALES



Ho Ho Ho!



Joyeux Noël



HAUCOURT-JUDO



Le **judo** présente de nombreuses vertus puisqu'il permet d'améliorer les **capacités cardiovasculaires**, l'**endurance** et la **respiration**. C'est un sport bon pour l'**esprit et le corps**. Le judo développe également la confiance en soi, le respect d'autrui. Le judo permet une construction globale de l'enfant comme de l'adulte. **REJOIGNEZ NOTRE CLUB !** Renseignements : <https://haucourt-judo.ffjudo.com>

ENER'GYM



Horaires séances :

Lundi - 18h30 : Renforcement musculaire
19h30 : Cardio de groupe
Mercredi - 17h15 : Hatha Yoga
18h30 : Circuit Training
19h45 : Zum'Dance

Renseignements :

HUMILIÈRE Marc - 0684495567

FÊTE DES SPORTS - 21 SEPTEMBRE 2024

À l'initiative du **HSM BOXING RING MICHELUTTI** et de l'**A.E.I.M** se déroulait la journée **Handisports**. Une première édition destinée aux **personnes en situation de handicap**. Pour l'occasion, les associations sportives du quartier ont répondu à l'appel : *boxe, tir à l'arc, foot, judo et danse*, sans compter un public venu en nombre participer à l'événement et mettre une ambiance de folie.

Merci aux nombreux bénévoles jeunes et moins jeunes venus soutenir cet événement. **Sans vous, rien ne serait possible ! Merci** aux accompagnants du centre qui effectuent un travail exceptionnel au quotidien. **Merci** à nos représentants de commune d'avoir soutenu et participé à l'événement. En bref, **MERCI À VOUS TOUS POUR TOUTES LES ÉMOTIONS ET VOTRE JOIE DE VIVRE, LEURS SOURIRES EST NOTRE PLUS BELLE RÉCOMPENSE !**



L'ACTU' EN IMAGES

au fil de l'année...



JAZZ MANOUCHE - 18 OCTOBRE 2024

Super ambiance ce soir, à la *salle des fêtes de Moulaine* à l'occasion du concert de *Favino LORIER 4tet*. Le **Festival Culturel Transfrontalier L'Agglo en Scènes** fait une nouvelle fois salle comble ! **Merci à tous les spectateurs, aux artistes, aux élus et aux petites mains de HAUCOURT-MOULAINÉ, à Vincent DOCHE et au staff de L'Agglo en Scènes pour ce beau succès !**



RÉCEPTION LAURÉATS CONCOURS MAISONS FLEURIES 2024 - 04 NOVEMBRE 2024



Ce *lundi 4 novembre 2024 à 18 heures* s'est tenue la traditionnelle réception des lauréats du **concours des Maisons Fleuries**, à la *salle Desproges à Haucourt*. Une manifestation sympathique organisée par la *Municipalité* et la *Commission Culture*. **Monsieur le Maire, Alain LOMBARDI** a remercié et félicité les haucourtois qui fleurissent leurs façades, jardins et pieds de murs. Une vingtaine de lauréats ont été récompensés par un bon d'achat et la remise d'un diplôme. L'occasion de féliciter les participants qui contribuent à l'embellissement de notre commune.

Un grand merci à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle édition.



INAUGURATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE V.CHEVALIER



MISE EN PLACE DU CONSEIL DES SAGES - 6 novembre



DÉMARRAGE DE LA CANTINE INTERGÉNÉRATIONNELLE - 06 novembre



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



TÉLÉTHON 2024



JOURNÉE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES PERSONNES AGÉES - 11 décembre



CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE - 07 décembre



AUTOMNE DES PEINTRES - 17 & 18 novembre



APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF - 08 décembre



SAINT-NICOLAS - 04 décembre

INFOS COMMUNALES

MESSAGE À L'ATTENTION DES PERSONNES ÂGÉES :



- **Cantine intergénérationnelle** tous les mercredis midi (*hors vacances*) à la **Salle des Fêtes de Saint-Charles**.

Inscription obligatoire, formulaire à votre disposition en Mairie.

Pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer, n'hésitez pas à le signaler, **transport possible**.

- En cas de besoin particulier (*démarches administratives, pharmacie...*), n'hésitez pas à contacter la Mairie au **03.82.24.30.41**

RAPPEL

Une réforme des listes électorales a été mise en place depuis le **1^{er} janvier 2019**. Un **Répertoire Électoral Unique** et permanent (*R.E.U*) qui regroupe les listes électorales a été créé.

Celui-ci est géré par l'**I.N.S.E.E.**

Si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales, cela ne change rien pour vous. Par contre, le **31 décembre** ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

Attention, la demande d'inscription n'est pas automatique, il faut en faire la demande en Mairie.

Si vous quittez la commune ou si un membre de votre famille a quitté la commune, merci de vous inscrire dans votre nouvelle commune.

En cas d'erreur sur l'état civil figurant sur votre nouvelle carte électorale, il convient de demander à l'**I.N.S.E.E** une modification du **Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (R.N.I.P.P.)**.

Vous devez être en possession de votre :

- Acte de naissance (*copie intégrale ou extrait avec filiation*)

- Numéro d'identification du répertoire (*numéro de Sécurité Sociale*)

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur votre acte de naissance.



Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en France métropolitaine, dans un département d'outre-mer (*D.O.M*) ou dans certaines collectivités d'outre-mer.

VOUS DEVEZ EFFECTUER CETTE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE PAR INTERNET SUR :

[HTTPS://WWW.SERVICEPUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/R49454](https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R49454)

MALTRAITANCE ANIMALE

Ces derniers temps, nous avons, à plusieurs reprises, été interpellés par des personnes qui nous signalent le **mauvais comportement** de certains propriétaires de chien ou de chat qui font subir une **maltraitance** à leur animal. Il est à rappeler qu'il est **INTERDIT** d'exercer de mauvais traitement envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenu en captivité. Plusieurs **sanctions pénales** sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal. Le propriétaire est tenu notamment d'alimenter et de soigner son animal et de ne pas le battre. La personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal peut être puni de **2 ans de prison et de 30 000€ d'amende**.

Si vous êtes témoin de maltraitance envers un animal, contactez les autorités ou une association de protection animale. Si vous êtes témoins de maltraitance, appelez le

3677

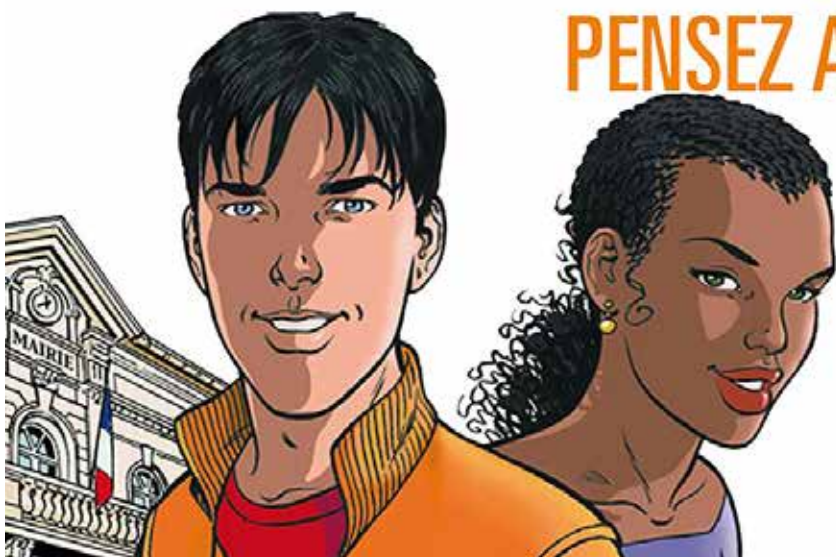


RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Tous les citoyens français âgés de **16 à 25 ans** doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en mairie. Il doit être fait dans **les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire**.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à **18 ans** sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à **un examen** (brevet d'études professionnelles, baccalauréat...) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à **la mairie** de votre commune. Il faudra fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- Livret de famille à jour ;
- Justificatif de domicile

À NOTER

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence !



QUAND FAUT-IL FAIRE SON RECENSEMENT ?

Le recensement citoyen est obligatoire et dépend de votre situation :

- Un jeune né français doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire
- Un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Exemple :

Un jeune né français, dont l'anniversaire est le 12 janvier, doit faire son recensement entre le 12 janvier et le 30 avril.

Un jeune obtenant la nationalité française un 4 juillet doit faire son recensement entre le 4 juillet et le 4 août.

Passés ces délais, vous pourrez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche est la même.

PERMANENCES POUR 2025

SERVICE CONSEIL EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GRAND LONGWY

EN MAIRIE DE HAUCOURT MOULAINE :
1 RUE PASTEUR À LA MAIRIE, LE JEUDI DE 10H À 12H

16 RUE DE LA SEINE, LE JEUDI DE 14H À 16H

SE RENDEZ-VOUS auprès de votre conseillère
magali.bailly@grandlongwy.fr ou
par téléphone au 07 88 55 92 03



RENDEZ-VOUS LE

Jeudi **10 Avril 2025**

Jeudi **10 Juillet 2025**

Jeudi **09 Octobre 2025**